CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E61150 **VALABLE JUSQU'AU** 28/08/2024

ÉDITÉ LE **26/06/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2005
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/04/2005
Capital : 250 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOULOGNE SUR MER 2005B50089

Siret : **481 761 898 00057**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 48002 C

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C52706B 1247000/001 473646/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C52706B 1247000/001 473646/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : **CRT**
Sigle : CRT
BUREAUX - HALL D'EXPOSITION
ZONE DU MOULIN A HUILE
62340 GUINES

Téléphone : 03 21 99 72 17 **Fax :** 03 21 97 16 34
Portable :

Site Internet : http://www.cheminee-crt.com/
E-mail : crt.cheminee2@orange.fr

Responsabilité légale :
CONRATTE THIERRY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur,Maçon,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste)	25/08/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	02/06/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	02/06/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.